



*Communiqué de presse*

LA CHAMPAGNE S'INSURGE CONTRE LA NOUVELLE LÉGISLATION RUSSE

La Champagne est scandalisée par la nouvelle législation russe relative à l'étiquetage des vins. Si les vins de Champagne conservent le droit exclusif d'utiliser le nom « Champagne » en caractère latin sur l'étiquette principale, la loi les oblige à renoncer au terme « Шампанское » - traduction du nom champagne en russe - et se présenter sous le terme « vins mousseux » en caractères cyrilliques sur la contre-étiquette. Seuls les vins effervescents russes auront désormais le droit d'utiliser le nom « Шампанское ».

Selon Maxime Toubart et Jean-Marie Barillère, coprésidents du Comité Champagne, *« priver les Champenois du droit d'utiliser le nom « Champagne » (en cyrillique) est scandaleux ; c'est notre patrimoine commun et la prunelle de nos yeux »*.

Le Comité Champagne déplore que cette réglementation n'assure pas aux consommateurs russes une information claire et transparente sur l'origine et les caractéristiques des vins. Il regrette que cette nouvelle loi remette en cause plus de vingt ans de discussions bilatérales entre la France et la Russie sur la protection des appellations d'origine. D'autre part, le Comité Champagne est en train d'analyser les détails et conséquences de cette loi, dont il n'avait pas été informé par les autorités russes.

Le nom Champagne est protégé dans plus de 120 pays.

Les Champenois en appellent aux diplomaties française et européenne pour obtenir la modification de cette loi inacceptable. Jean-Marie Barillère et Maxime Toubart demandent aux entreprises champenoises de cesser toute expédition vers la Russie, jusqu'à nouvel ordre.

Epernay, le 5 juillet 2021

**Contact presse** : [presse@civc.fr](mailto:presse@civc.fr) – Julie Busson : +33 6 13 95 31 58